



AMICALE DES SPORTIVES FRANÇAISES

Maison des associations, 54 rue JB Pigalle, Boîte 56, 75009 Paris
www.adsf-paris.fr / adsf.paris@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION 2019 -2020

Reprise des cours le lundi 9 septembre 2019

J'ai l'honneur de solliciter mon admission comme membre de "l'Amicale des Sportives Françaises". Je m'engage à respecter les statuts de l'Association et à me conformer à son règlement intérieur, dont j'ai pris connaissance et que j'ai signé. J'ai été informé(e) de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art.L321-4).

NOMN° adhérent/e (sur votre carte) :

(si votre chèque porte un autre nom, merci de le préciser au dos)

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE POSTALE :

.....

PROFESSION :

ADRESSE MAIL VALIDE (OBLIGATOIRE) :

.....

(PORTABLE) :

SALLE * Bellan – Buffault – Espace 16 – Gauguin -- Masseran – Mourlon -- Nouvelle Athènes – Valeyre

DISCIPLINE * Aquagym – Gym – Badminton – Barre au sol – Pilates – Qi Gong – Stretching – Yoga

*Entourez votre choix svp

JOUR(s) / HORAIRE(s) :/

Il est indispensable de connaître les cours que vous fréquentez pour pouvoir vous avertir en cas d'absence des professeurs ou de fermeture de la salle.

A PRODUIRE OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE INSCRIPTION :

- Fiche d'inscription/réinscription avec le règlement intérieur au verso entièrement remplie et signée.
- Chèque pour la cotisation annuelle (si adhésion, faire un seul chèque).
- Carte d'adhérent(e) ou pour pour les nouveaux inscrits.

Fait à Paris, le

Signature



AMICALE DES SPORTIVES FRANÇAISES

Agrément ministériel n°07504ET0008

Maison des associations, 54 rue JB Pigalle, Boite 56, 75009 Paris
www.adsf-paris.fr / adsf.paris@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR

Toute adhésion à l'Amicale implique :

A) Obligations des Adhérent(e)s

1 – Remettre aux responsables des salles le dossier complet d'inscription comprenant : ☐ la fiche d'inscription ou de ré-inscription signée ☐ 1 photo d'identité (pour les nouveaux adhérents) ☐ 1 adresse mail valide (si vous n'en avez pas, 2 enveloppes timbrées aux nom et adresse de l'adhérent) 2 – Se munir POUR CHAQUE COURS de sa carte d'adhésion à jour. 3 – Inscrire lisiblement son nom sur le cahier de présence au début de chaque cours. 4 – S'habiller et se déshabiller exclusivement dans les vestiaires. 5 – Ne pas entrer en salle de sport avec des chaussures ou baskets utilisées en ville. 6 – Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de se munir d'une serviette ou d'un paréo pour couvrir le tapis de sol.

B) Obligations des Professeurs

1 – Faire respecter les règlements intérieurs de l'ADSF et du gymnase par les adhérents. 2 – Compter le nombre de participants du cours et l'inscrire sur le cahier de présence. 3 – Vérifier que les adhérents ont lisiblement apposé leur nom sur le cahier de présence.

C) Obligations communes aux Adhérent(e)s et aux Professeurs

1 – Respecter les horaires de cours. 2 – Respecter les consignes de sécurité affichées par les centres sportifs.

D) Important

1 – Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés. 2 – L'ADSF ne peut être tenue pour responsable des fermetures des établissements municipaux qui accueillent les cours. Et cela quelle qu'en soit la durée. 3 – Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué. 4 – L'ADSF décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les locaux. 5 – Intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer. (art. L321-4)

L'ADSF est une Amicale gérée par des bénévoles. Pour le bon fonctionnement des cours, l'implication de tous est indispensable.
--

Nom, Prénom, et signature